



Rapport d'activités 2010



Une équipe au service des propriétaires forestiers :

Composée de 24 personnes (1 directeur, 1 directeur-adjoint, 6 ingénieurs, 12 techniciens et 4 administratifs).

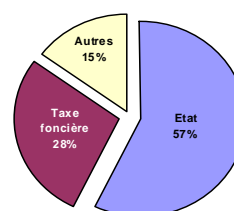
Les techniciens sont répartis sur l'ensemble du territoire de nos 2 régions.

Le siège est à Orléans.

Le budget, son financement

2 000 000,00 € de budget financé à 57 % par des crédits de l'Etat, 28 % par la taxe foncière forestière et 15 % par la réalisation d'actions spécifiques supplémentaires avec les collectivités (Conseils Régionaux, Conseils Généraux)

Financement du budget



■ Etat ■ Taxe foncière ■ Autres

Les missions du CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public administré par des propriétaires forestiers privés élus. Il a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et forêts privées des régions Centre et Ile-de-France.

Ses missions principales sont :

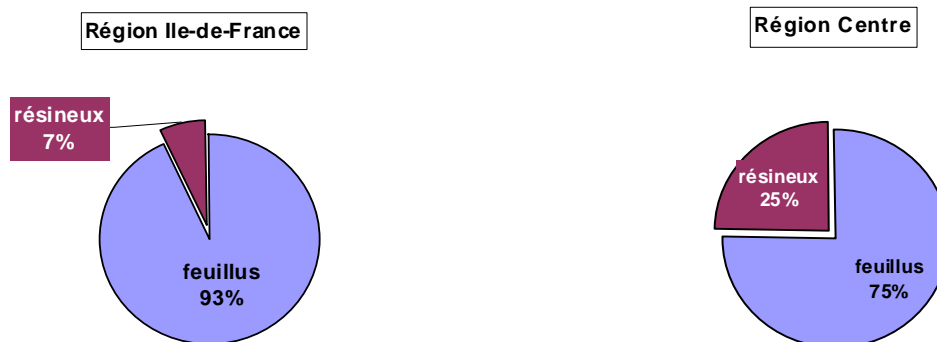
- ▶ Améliorer et développer la gestion durable des forêts, notamment avec l'agrément des plans simples de gestion (PSG) ;
- ▶ Sensibiliser et former les propriétaires aux techniques sylvicoles ;
- ▶ Favoriser la mobilisation du bois et la préservation de la biodiversité ;
- ▶ Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité ;
- ▶ Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans l'aménagement du territoire.

Parallèlement à son implication dans le développement de la certification de la gestion durable des forêts PEFC, le CRPF accomplit ses missions selon un système de management environnemental certifié ISO 14001.

Le contexte

La forêt privée en régions Centre et Ile-de-France est diversifiée, productive et relativement peu morcelée.

- ▶ 1 003 000 ha de forêts privées (dont Ile-de-France : 187 000 ha, Centre : 816 000 ha)
- ▶ 86 % de la surface forestière de nos 2 régions est privée.
- ▶ Plus de 317 000 propriétaires
- ▶ 2,8 hectares en moyenne par propriété
- ▶ volume du bois en forêt privée : 167 millions de m³, dont Centre : 135 millions de m³, Ile-de-France : 32 millions de m³.
- ▶ Production biologique nette : 5 525 000 m³/an, dont Centre : 4 425 000 m³/an, Ile-de-France : 1 600 000 m³/an
- ▶ Prélèvements : environ 60 % de la production (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie).



Améliorer et développer la gestion

- **Les schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS)**

Les SRGS, documents cadres de la gestion durable des forêts privées ont été approuvés par le Ministre chargé des forêts en 2005 par la région Centre et en 2006 par la région Ile-de-France. Le travail de l'année 2010 a consisté à rédiger les **annexes vertes Natura 2000** sur la région Centre. Elles devraient être validées en juin 2011.

Les plans simples de gestion (PSG), les règlements types de gestion (RTG) et les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) sont établis en conformité avec les SRGS.

- **Les plans simples de gestion (PSG)**

Les PSG, obligatoires à partir de 25 ha d'un seul tenant et facultatifs à partir de 10 ha, contribuent à améliorer la gestion des forêts privées.

La surface forestière bénéficiant d'un PSG continue à croître, bien que faiblement puisque 91 % des forêts soumises à PSG sont dotées d'un tel document.

Les PSG présentés à titre volontaire (moins de 25 ha d'un seul tenant) couvrent 6 819 ha.

En 2010 le CRPF a agréé **390 PSG** pour **39 116 ha** (dont 17 PSG volontaires).

Ainsi, au 31 décembre 2010, 4 661 PSG sont en vigueur en régions Centre et Ile-de-France, correspondant à une surface de 519 467 ha.

- **Les règlements types de gestion (RTG)**

Documents rédigés par les coopératives forestières ou les experts forestiers, ils sont agréés par le CRPF.

Les propriétaires de moins de 25 ha peuvent s'engager par contrat à faire gérer leur forêt conformément au RTG.

Au 31 décembre 2010, 5 RTG ont été agréés par le CRPF (UNISYLVA, COFOROUEST, BOIS FORÊT, BOIS CENTRE EXPERTISE, CNIEFEB Ile-de-France).

Au total 91 propriétaires ont signé un contrat pour 1 511 ha.

- **Les codes des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)**

Ils sont rédigés par le CRPF et approuvés par arrêté préfectoral. Ils constituent, pour les propriétaires de moins de 25 ha qui y adhèrent, une présomption de garantie de gestion durable.

En 2010, 105 propriétaires ont adhéré au CBPS pour 1 259 ha.

Au 31 décembre 2010, un total de 570 propriétaires s'est engagé à respecter un CBPS pour une surface cumulée de 7 841 ha.

La part de forêt privée gérée conformément à un document de gestion durable atteint **plus de 59 %** pour l'ensemble de nos 2 régions.

Regrouper les acteurs – Aménager le territoire

- **Les structures de regroupement**

Le CRPF collabore activement avec les acteurs économiques, notamment en orientant les propriétaires vers les coopératives et experts forestiers à l'occasion de chaque rencontre.

Ce travail d'aide à la mobilisation a été particulièrement développé en 2010 par les **visites diagnostics** réalisées par le CRPF, avec l'appui financier du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret et des Pays Forêt d'Orléans et Sologne Val Sud, dans le cadre d'un programme LEADER. Ces financements ont permis de recruter un technicien chargé spécifiquement de cette mission (125 visites pour près de 2 000 ha).

Le retour d'expérience très positif sur cette action incite le CRPF à solliciter la poursuite, voire l'extension, des financements pour les années prochaines.

- **Les chartes forestières de territoires (CFT)**

Le CRPF a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de 5 chartes forestières de territoires qui concernent la forêt privée.

- **La restructuration foncière**

Une action de restructuration foncière et de mobilisation des bois (bois énergie essentiellement) est en cours dans le cadre du PNR du Gâtinais Français avec un financement du Conseil Général de l'Essonne et de l'ADEME et l'appui matériel du PNR du Gâtinais.

L'extrême morcellement foncier des zones concernées rend la tâche difficile et longue.

Les premiers résultats ont été la hauteur des attentes. Cette action sera poursuivie en 2011.

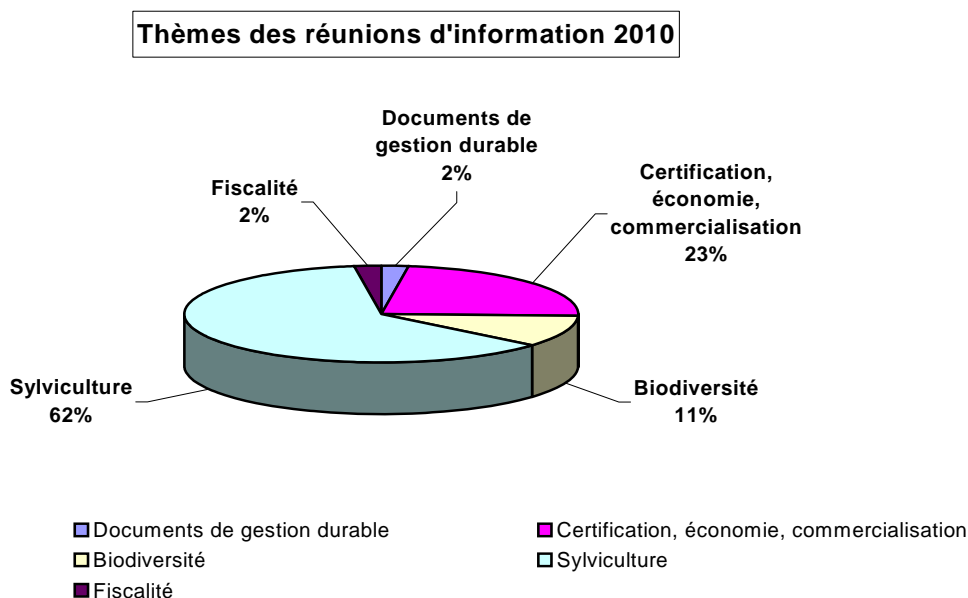
L'action débutée en 2008 sur le secteur de Parmain-Valmondois (Val d'Oise) s'est poursuivie en 2010 par la mise en œuvre de la procédure des biens vacants par la SAFER d'Ile-de-France.

Développement forestier

- **Les journées d'information forestière**

Le CRPF a réalisé ou contribué à la réalisation en 2010, en partenariat avec les groupements de développement forestiers (CETEF, GDF, GVF, GEDEF) de **48 réunions** d'information et de vulgarisation ayant rassemblé **1 069 propriétaires**.

Traitant de thèmes variés, ces réunions contribuent à l'amélioration de la gestion des forêts.



- **Les stages FO.GE.FOR.**

Le CRPF assure l'animation du FO.GE.FOR. régional du Centre.

En 2010, il a en outre contribué à la réalisation et à l'animation de **4 cycles FO.GE.FOR.** : 1 cycle de base (Cher-Indre) et 3 cycles de professionnalisation (fiscalité, savoir élaborer un PSG, régénération des peuplements de chêne). **94 personnes** ont bénéficié de ces formations.

- **Les visites conseils**

Par son action de conseil le CRPF oriente les sylviculteurs vers une gestion durable de leur forêt. **266 visites conseils** ont été réalisées par les techniciens, pour une surface de **11 972 ha**.

- **Le réseau de références et d'expérimentation**

Le réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation suivi par le CRPF comprend **186 dispositifs** représentatifs des principales essences et techniques utilisées en foresterie.

- **Les publications techniques**

En 2010 ont été publiés :

Le guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière

Une fiche technique sur les peuplements mixtes chêne-pin.

Sur l'année 2010 c'est plus de 6 800 fiches et brochures techniques qui ont été diffusées aux sylviculteurs.

- **Le Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts (ancien Département Santé des Forêts)**

Le CRPF participe au réseau des « correspondants-observateurs » du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture.

Huit techniciens réalisent dans ce cadre des actions de surveillance et de suivi de placettes permanentes, ainsi que des diagnostics, à la demande des propriétaires, pour des forêts confrontées à des problèmes phytosanitaires.

- **La forêt et la chasse**

Soucieux de veiller au bon équilibre sylvo-cynégétique, le CRPF participe aux commissions départementales qui fixent les plans de chasse.

Il conseille les propriétaires sur les moyens de concilier sylviculture et activité cynégétique.

Les actions techniques

Le CRPF d'Ile-de-France et du Centre contribue, par son action de conseil, à la réalisation de travaux d'amélioration forestière et de mobilisation de la ressource bois : boisement et reboisement, entretien de plantations, taille et élagage, dépressage, éclaircie.

Ces conseils contribuent à dynamiser la gestion forestière et à créer de l'activité pour les coopératives, les experts forestiers et les entreprises de travaux forestiers, les scieurs, ...

- **La desserte forestière**

Le CRPF a contribué à la création ou à l'amélioration de la voirie forestière dans le prolongement des schémas de dessertes réalisés.

Une bonne accessibilité des forêts en toute saison est indispensable à une bonne gestion.

Cet aspect est également positif pour la pratique de la chasse.

- **Les actions pour la qualité environnementale des forêts**

Les propriétaires forestiers, gestionnaires d'un milieu naturel, sont les premiers acteurs du maintien et de l'amélioration de la qualité environnementale des forêts.

Le CRPF accompagne les propriétaires dans cette prise de conscience et contribue à orienter leurs actes de gestion. La rédaction et la publication du guide sensibilise les propriétaires à prendre en compte de la diversité biologique dans la gestion forestière.

Un ingénieur intervient dans les différentes réunions relatives à l'environnement (DOCOB, ...).

- **Stations forestières et changements climatiques**

En 2010 un travail important, financé par l'Etat, la région Centre et le GIP ECOFOR, a été mené pour faire la synthèse des catalogues de stations de la région Centre et établir un guide pratique de détermination des habitats naturels en lien avec les stations et de préconisation de choix d'essences et de sylviculture, tenant compte des perspectives de changement climatique. La publication aura lieu en 2011.

Le catalogue des stations Vexin-Valois-Vieille France a été achevé. Il sera publiable en 2011.

Le CRPF avait également contribué à la réalisation du catalogue des stations alluviales du bassin de la Seine, réalisé par le CRPF de Champagne-Ardenne.

Le CRPF participe en outre au projet « Chênaie atlantique » sur les dépérissements liés aux changements climatiques. Il a réalisé en 2010 une étude sur la qualité du bois du chêne pubescent avec l'appui de l'Ecole Supérieure du Bois, de l'INRA et de l'IDF.

Communication

En 2010 le CRPF a réalisé une importante étude de motivation des propriétaires avec l'appui de l'Etat et de la région Centre en lien avec la région Poitou-Charentes.

Cette étude avait pour but de mieux connaître les propriétaires forestiers de la région Centre afin répondre à leurs attentes.

Les conclusions de ce travail seront mises en œuvre dès 2011.

- **NOTRE FORET**

Journal bi-régional de la forêt privée, NOTRE FORET est un trimestriel qui s'adresse à tous les propriétaires forestiers de plus de 10 ha.

Il est tiré à 11 000 exemplaires.

Il est également adressé aux élus de nos territoires et à nos partenaires de la filière forêt-bois.

- **La lettre d'information électronique**

Débutée en novembre 2008, la lettre électronique mensuelle permet une information rapide et concise pour les propriétaires forestiers. Fin 2010, près de 1 000 propriétaires sont inscrits, soit un doublement du nombre en un an.

- **Le site www.crpf.fr/ifc**

La consultation du site ne cesse de progresser avec plus de 11 000 connexions en 2010, soit une progression de plus de 14 % par rapport à 2009.

**Centre Régional de la Propriété Forestière
d'Ile-de-France et du Centre
Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière**

43, rue du Bœuf Saint-Paterne 45000 Orléans

☎ 02 38 53 07 91 - 📠 02 38 62 28 37

Courriel : ifc@crpf.fr - <http://www.crpf.fr/ifc>

Établissement public certifié ISO 14001